

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	9 février 2018	à	16h00
N°ordre	40	Titre	Révision du zonage d'assainissement
N° identifiant	2018-0029		
Rapporteur(s)	M. Gérard SOL		
Date de la convocation			
Président de séance	M. Francis CHALARD	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	Mme GERARD et M. TRICOT		
Membres en exercice	91		
Quorum			
Présents	54	<p>M. Claude EIDELSTEIN - M. Francis CHALARD - M. El Mustapha BELGSIR - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGERES - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Michel FRANCOIS - Mme Anne GERARD - M. René GIBAULT - Mme Pascale GUITTET - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Jérôme NEVEUX - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT Membres du bureau M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLE - M. Dominique BROCAS - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Marie COMPTÉ - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Claude FOUCHER - M. Hervé GARCIA - Mme Diane GUERINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOIX - Mme Laurence VALLOIS-ROUET - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Peggy TOMASINI les conseillers communautaires M. Vincent CHENU - M. Jean BRILLAUD les conseillers communautaires suppléants</p>	
Absents	29	<p>M. Alain CLAEYS - Président M. Gérard HERBERT - M. Gilles MORISSEAU - M. Fredy POIRIER - M. Michel BERTHIER Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - M. Patrick BOUFFARD - Mme Ghislaine BRINGER - M. Christophe CHAPPET - M. Jean-Michel CHOISY - M. Gérard DELIS - Mme Catherine FORESTIER - Mme Nelly GARDA-FLIP - M. Yves JEAN - M. Jean-François JOLIVET - Mme Véronique LEY - M. Jean-Luc MAERTEN - M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Christian RICHARD - Mme Véronique ROCHAIS-CHEMINEE - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - M. Alain VERDIN - M. Olivier BROSSARD - M. Dominique ELOY - Mme Michèle FAURY-CHARTIER - M. Nicolas REVEILLAULT les conseillers communautaires</p>	

Mandats	8	Mandants	Mandataires
		M. Daniel HOFNUNG	Mme Francette MORCEAU
		M. Joël BIZARD	M. Jérôme NEVEUX
		M. Gérald BLANCHARD	M. Olivier KIRCH
		Mme Jacqueline GAUBERT	Mme Anne GERARD
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Jean-Louis CHARDONNEAU
		Mme Nicole MERLE	M. Serge LEBOND
		Mme Patricia PERSICO	M. Christian PETIT
		M. Edouard ROBLOT	Mme Jacqueline DAIGRE

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 14, 52, 15, 17, 31 puis retour à l'ordre initial.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	07-Commission eau et assainissement 01- Commission Générale et des Finances
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Transition énergétique Direction Eau - Assainissement
------------------	---

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : développer les solidarités de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, au titre de l'opération proposée : révision du zonage d'assainissement.

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-10, R.2224-8 et R.2224-9,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-19-8, et suivants et R 123-1 à R. 123-27,

Exposé des motifs :

Par délibération du 26 juin 2015, vous avez décidé de procéder à la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Afin d'être en adéquation avec le zonage du PLUi et notamment les zones d'urbanisation future, il convient également de procéder à la révision du zonage d'assainissement.

Pour ce faire, le bureau d'études GRUMAR de Poitiers a été retenu, suite à un appel d'offre, pour aider Grand Poitiers Communauté urbaine dans la détermination des choix technico économiques les plus adaptés au territoire.

Il s'agit notamment de déterminer, pour les zones non desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et pour les futures zones urbanisées, si ces secteurs sont classés en zone d'assainissement non collectif ou s'ils sont classés en zone d'assainissement collectif.

Le choix sera fait en s'appuyant essentiellement sur les résultats des contrôles du Service Public d'Assainissement Non Collectif, la nature des sols, la topographie, la densité de population actuelle et future, la capacité des réseaux et des stations d'épurations à recevoir des eaux usées supplémentaires.

La carte de zonage déterminera :

- les zones d'assainissement collectif, où Grand Poitiers Communauté urbaine sera tenu à terme d'assurer la collecte et le traitement des eaux usées
- les zones relevant de l'assainissement non collectif, où Grand Poitiers Communauté urbaine sera tenu d'assurer le contrôle de ces installations.

Les résultats de l'étude seront présentés et affinés avec chaque commune afin de choisir la solution la mieux adaptée suivant notamment les secteurs ouverts à l'urbanisation future.

Le document finalisé du zonage d'assainissement doit être soumis à enquête publique avant son approbation définitive. Il vous est proposé de diligenter cette enquête publique en parallèle à celle de la révision du PLUi.

Au vu de ce qui précède, il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe de la réalisation d'une enquête publique du zonage d'assainissement révisé
- d'autoriser Monsieur le Président, ou un Vice-président, à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de l'étude et de l'enquête publique.

La présente délibération s'applique uniquement sur le territoire, exploité par la Direction Eau – Assainissement de Grand Poitiers Communauté urbaine, des 13 communes suivantes : Béruges, Biard, Buxerolles, Chassenœuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît et Vouneuil-sous-Biard.

POUR	62	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	14 février 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	14 février 2018
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20180209-Imc179866-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	8.8
Nomenclature Préfecture	Environnement